



**ACADÉMIE  
DE TOULOUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Tarn

**Service Juridique (SJ)**

n° 25-1163

Affaire suivie par :

Philippe Cantier

Tél : 05 67 76 58 86

Mél : philippe.cantier@ac-toulouse.fr

69 Avenue Maréchal Foch

81013 ALBI

**L'inspectrice d'académie  
Directrice académique  
des services de l'Education nationale du Tarn**

Vu :

- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
- le décret du Président de la République du 1<sup>er</sup> octobre 2024 portant nomination de Monsieur Laurent BUCHAILLAT en qualité de préfet du Tarn,
- les décrets du 14 septembre 2020 et du 3 octobre 2024 portant nomination de Madame Marie-Claire DUPRAT, Directrice académique des services de l'éducation nationale du Tarn,
- l'arrêté ministériel du 29 avril 2025 portant nomination de Monsieur Pascal BESNIER dans l'emploi de secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Tarn à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025,
- l'arrêté du Préfet du Tarn n°81-2024-10-21-00010 du 21 octobre 2024 portant délégation de signature à Madame Marie-Claire DUPRAT, directrice académique des services de l'éducation nationale du Tarn.

**ARRETE**

**Article 1** – En application de l'article 44 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004, délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal BESNIER, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Tarn, à l'effet de signer au nom de Madame la directrice académique des services de l'éducation nationale du Tarn, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, les actes pour lesquels la directrice académique a reçu elle-même délégation par arrêté préfectoral du 21 octobre 2024.

**Article 2** – Le présent arrêté remplace le précédent arrêté de délégation de signature, pris en ce domaine, le 10 novembre 2023.

**Article 3** – Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Tarn est chargé de l'exécution du présent arrêté.  
Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département et mis en ligne sur le site de la DSDEN du Tarn.

Fait à Albi, le 02 mai 2025

L'inspectrice d'académie  
Directrice académique des services  
de l'Education nationale du Tarn

  
Marie-Claire DUPRAT

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication.